

Communiqué de presse

Non à l'augmentation des parts de la SSR aux redevances

A la suite d'une intervention du Parti écologiste, plusieurs parlementaires réclament à leur tour une hausse du plafond des redevances pour la SSR. Il est concrètement question d'un montant allant jusqu'à 1,5 milliard de francs – éventuellement combiné avec une interdiction de faire de la publicité. L'Action Liberté des médias refuse cette proposition: il y a deux ans, le Conseil fédéral s'est engagé à plafonner les parts de la SSR aux redevances à 1,2 milliard de francs et à baisser les redevances de réception radio/TV. Cette promesse doit être tenue.

Les redevances de radio et de télévision ont été vivement débattues avant la votation sur la révision de la LRTV. L'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard a annoncé à plusieurs reprises que ces prélèvements pourraient tomber à 300 francs. Cette discussion a évidemment influencé la votation sur la LRTV. Rappelons que cette loi a été approuvée d'extrême justesse le 14 juin 2015, soit avec une majorité de seulement 3696 voix (50,08%).

En octobre 2017 – donc avant la votation sur l'initiative "No Billag" – le Conseil fédéral a fait savoir que les redevances de réception radio/TV allaient baisser de 451 à 365 francs par an et par ménage. Parallèlement, les parts de la SSR au produit des redevances seraient plafonnées à 1,21 milliard de francs et les rentrées supplémentaires seraient créditées à la population sous la forme d'une baisse des redevances. Or, on assiste dès à présent à de nouvelles demandes d'augmenter le plafond des redevances en faveur de la SSR alors que le produit des prélèvements auprès des ménages augmentera sans doute encore une fois.

L'Action Liberté des médias s'oppose à ces idées. La SSR a annoncé à plusieurs reprises dans le passé qu'elle allait faire des économies. C'est parfaitement justifié: la discussion sur le mandat de service public indique clairement que la SSR doit concentrer ses activités en fonction de certaines priorités afin que les producteurs privés disposent d'une plus grande marge de manœuvre.

La redevance radio/TV frappant les entreprises continue de soulever des questions. L'intervention visant à la supprimer (in. parl. Rutz, [18.405](#)) a malheureusement été refusée en décembre par le Conseil des Etats après avoir reçu l'aval du Conseil national. La proposition de supprimer l'imposition des communautés de travail (in. parl. Wicki, [19.413](#)), prélèvement qui n'a d'ailleurs jamais été prévu, et la demande de limiter la redevance grevant les entreprises aux exploitations d'au moins 200 collaborateurs (in. parl. Regazzi, [19.482](#)) ont été transmises ou sont pendantes.

Berne / Zurich, 15 janvier 2020

L'Action Liberté des médias est une association nationale interpartis. Elle s'engage pour une plus grande diversité des médias et des opinions, pour un régime médiatique libéral et une plus grande liberté d'entreprise.

Président a.i.: Gregor Rutz, conseiller national UDC, Zurich ■ **Comité:** Pierre Bessard, directeur Institut libéral, Lausanne ■ Manfred Bühler, anc. conseiller national UDC, Cortébert ■ Franz Grüter, conseiller national UDC, Eich ■ Filippo Leutenegger, conseiller municipal PLR, Zurich ■ Thomas Maier, anc. conseiller national PVL, Dübendorf ■ Thomas Müller, anc. conseiller national UDC, Rorschach ■ Philippe Nantermod, conseiller national PLR, Troistorrens ■ Marco Romano, conseiller national PDC, Mendrisio ■ Andri Silberschmidt, conseiller national PLR, Zurich